

sens, ce journal et son directeur se sont carrément et délibérément placés dans le clan de ceux qui croient qu'Ottawa s'obstine à dire «non» au Québec; ils négligent systématiquement de considérer à leur juste valeur les efforts de conciliation du gouvernement fédéral et ils ignorent même totalement les concessions qu'Ottawa a pu faire.

Puisque je suis amené à parler à nouveau, à la Chambre, de M. Claude Ryan, je voudrais profiter de l'occasion pour dire que j'ai déjà eu à son égard des propos peut-être trop sévères, lors de la crise d'octobre 70. Je pense qu'il a été, à ce moment-là, au centre d'une polémique regrettable qui ne lui rendait guère justice. J'ose espérer que mes paroles d'aujourd'hui lui ouvriront les yeux et lui feront comprendre qu'il existe peut-être, à Ottawa, des gens qui ne sont pas aussi intransigeants qu'il le pense. Je lui demande simplement d'être un peu moins intransigeant lui-même et de considérer et de reconnaître qu'une grande flexibilité et une grande souplesse ont marqué l'attitude du gouvernement actuel dans ses négociations avec la province de Québec dans plusieurs domaines où les observateurs disaient qu'il ne serait pas possible de s'entendre.

Je pense en particulier à des ententes qui ont été conclues avec le Québec au sujet des conférences internationales, de l'immigration et du plan de développement de la Capitale nationale, qui inclut Hull. Dans d'autres secteurs, en particulier dans ceux de la commercialisation des produits agricoles et de la fiscalité, le gouvernement a invité les provinces à lui faire des propositions qu'elles jugeaient utiles et il a dans chaque cas, par la suite, apporté des amendements nombreux et importants en tenant compte de ces avis.

Je demande donc à M. Ryan et à tous les autres Québécois qui ont un certain respect pour l'expérience canadienne d'étudier à nouveau l'offre que le premier ministre faisait à son homologue du Québec, dans sa lettre du 9 mars dernier, au sujet des allocations familiales. Cette offre constitue une initiative majeure dans le secteur des relations fédérales-provinciales. Pour la première fois, un programme établi, financé et administré par le gouvernement fédéral, pourra être modifié par la loi d'une province, même si la participation financière de cette dernière est minime, par rapport à la participation fédérale. Cette solution assure aux provinces le droit de modifier le programme fédéral pour répondre à leurs exigences particulières. Cela permet aussi aux provinces de mettre sur pied un système intégré d'allocations familiales, sans pour autant abandonner les normes nationales, ni porter atteinte à la fonction de redistribution du gouvernement fédéral. Les intérêts fondamentaux des citoyens et les deux niveaux de gouvernement sont donc ainsi respectés.

Je voudrais également que l'on fasse davantage état de l'offre du premier ministre, à l'effet que les principes qui régiraient un arrangement sur le plan des allocations familiales pourraient aussi être étendus à d'autres programmes sociaux dans le contexte d'une entente constitutionnelle.

Ces principes, inclus dans une nouvelle constitution, donneraient, à mon avis, au Québec, la garantie qu'il

[M. Ouellet.]

recherche. Je trouve regrettable—pour ne pas dire déplorable—que le gouvernement du Québec n'ait pas encore répondu affirmativement à cette suggestion du très honorable premier ministre du Canada.

Étudions de plus près cette suggestion. Que le Crédit social se donne la peine d'étudier de plus près cette proposition, et il se rendra compte que le gouvernement fédéral est loin d'être intransigeant. Examinons ensemble, pendant quelques minutes, toutes les concessions et toutes les modifications apportées à la loi fédérale sur les allocations familiales, pour constater les nombreuses preuves de la flexibilité du gouvernement fédéral face aux demandes du Québec.

Le Québec a dit: Les lois provinciales devraient avoir priorité en matière de politique sociale. Le choix donné aux provinces, selon le projet de loi fédéral, leur permettra de modifier le régime, afin qu'il soit conforme aux priorités sociales des provinces.

Le Québec a dit: Les provinces devraient régir l'élaboration de la politique sociale, sinon son administration. Le choix donné aux provinces leur permet de conformer le régime à l'ensemble de leur politique sociale.

Le Québec a dit: La Constitution devrait garantir en permanence la priorité des provinces dans le domaine de la politique sociale. La lettre envoyée à M. Bourassa indique que l'on est prêt à inclure des garanties dans une constitution révisée.

Le Québec a dit: Les prestations prévues au régime et les minimums de revenu devraient être indexés en fonction de l'augmentation des prix et des salaires. Le projet de loi fédéral prévoit le rajustement périodique des maximums et des prestations, aux termes de décrets du Conseil, conformément aux modifications des niveaux des prix et des salaires.

Ainsi, une quinzaine de suggestions ont été faites, auxquelles le gouvernement fédéral a donné suite.

Voici donc, monsieur l'Orateur, des exemples qui démontrent clairement que nous ne sommes pas aussi intransigeants qu'on veut le laisser croire. En terminant, monsieur l'Orateur, je voudrais dire, moi aussi, que je crois qu'il y a place à amélioration dans le domaine des relations fédérales-provinciales. Je pense qu'elles peuvent être meilleures et qu'il est possible, entre hommes de bonne volonté, de s'entendre et, en particulier, de trouver une solution au problème québécois.

Je suis parfaitement d'accord avec M. Castonguay qui a dit ce qui suit:

... les cohérences nécessaires pour gouverner le Québec ne sont pas incompatibles avec les cohérences requises pour gouverner le Canada.

Lorsque M. Castonguay dit:

Nous défendons le droit à nos propres priorités...

Je lui réponds: Vous avez raison, et le gouvernement fédéral, loin de refuser de faire droit à vos revendications, est prêt à y donner suite. Tâchons donc ensemble de nous entendre. C'est ce que veut la population du Québec, en particulier, et c'est ce que le gouvernement fédéral est prêt à faire, pour mieux servir les citoyens que nous représentons à nos niveaux respectifs.